Mesnil-En-Ouche
Commune nouvelle
SAINT-AUBIN-LE-GUICHARD
commune déléguée

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° SALG_20240123_01
ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT DE VOIRIE

Le Maire de la Commune Déléguée de Saint-Aubin-Le-Guichard, Commune Nouvelle de Mesnil-En-Ouche (Eure),

VU la demande en date du 19 décembre 2023 par laquelle Mme Monique ZICRY, demeurant à 7 Boulevard du Bas Bouffey, 27300 Bernay, demande l'alignement de la propriété de l'indivision ZICRYsise rue de l'Atelier Public, Saint-Aubin-le-Guichard, 27410 Mesnil-en-Ouche, cadastrée section 515 D 211,
VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L.3111-1 ;
VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;
VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3 ;
VU la conformation des lieux ;

ARRÊTE

Article 1 - Alignement
L'alignement de la voie sus-mentionnée au droit de la propriété de l'indivision ZICRY, représentée par Mme Monique ZICRY, est défini par le plan de géomètre annexé au présent arrêté.

Article 2 – Responsabilité
Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 - Formalités d'urbanisme
Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme. Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 – Validité et renouvellement de l'arrêté
Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance. À défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 5 – Publication et affichage
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Mesnil-en-Ouche.

Article 6 – Recours
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen – 53 Avenue Flaubert – 76000 ROUEN – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

A Mesnil-en-Ouche, le 23 janvier 2024
Le Maire délégué, M. Thomas Courtoux,

COMMUNE DE MESNIL-EN-OUCHE (Eure)
Commune déléguée de Saint-Aubin-le-Guichard

Copie du présent arrêté sera adressée à :
- au bénéficiaire pour attribution ;

Annexe : plan du géomètre matérialisant la limite de fait du domaine public.